



Pointe-à-Pitre, le 06 Janvier 2014

A M. le Président du C.G.O.S.H. de la Guadeloupe  
Mmes et MM. Les administrateurs  
Rue Baudot,  
97100 Basse-Terre

**Objet : Suivi affaire K.B.H..**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, permettez-moi, au nom de la F.S.A.S.-C.G.T.G. de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour ce nouvel an ;

Je viens à vous, par la présente, pour réitérer la position de la F.S.A.S.-C.G.T.G. quant à l'application de la décision de justice sommant le C.G.O.S.H. de payer les employés du Kawann Beach Hôtel ;

Nous pensons que pour repartir d'un bon pied, en 2014, le C.G.O.S.H. doit appliquer la décision de justice dès ce début de mois de Janvier, sans tarder. A notre sens, il est nécessaire que cette fin de mois courant permette à ces familles de commencer à se refaire, à tous points de vue, grâce à ce règlement.

Dans l'attente,

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes Sentiments respectueux.

*Pour la F.S.A.S. –C.G.T.G.*  
Le secrétaire général

Philippe BELAIR

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG) 4, Cité Artisanale de Bergevin , 97110 POINTE-A-PITRE Portable :**  
0690.28.19.86 / Confédération : 0590.82.34.61 / 90.11.43 / U.L. De Basse-Terre : 0590.81.61.76, Fax : 0590.91.04.00

Courriels : [fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) - [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

N° SIRET : 798 550 497 00019